

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 30 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Jean-Sébastien GRESARD.

**Absents :** Monsieur Nicolas PAILLARD.

**Absents excusés :** Messieurs David GUZZON et Eric MAILLET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour un ajout à l'ordre du jour en début de séance concernant une délibération à prendre pour le P@C25 dossier École. Accord à l'unanimité des présents.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 01 Juillet 2019**

Le Procès-verbal du 01 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## **2/ P@C25 École**

Madame le Maire nous informe que pour les dossiers P@C25 cadre A, ceux-ci sont étudiés au sein du Comité de Pilotage de la CCLMHD. Suite à cette réunion et au vu de l'ensemble des dossiers, ils ont l'intention de donner le même pourcentage à toutes les communes soit environ 20% des travaux HT. À savoir, que nous avons demandé 10%, donc nous acceptons cette nouvelle proposition. Une délibération est prise pour un nouveau plan de financement.

## **3/ Emprunt Salle des Fêtes**

Les travaux de la Salle des Fêtes avancent bien, nous avons décidé lors du Budget qu'il faudra faire un emprunt pour ne pas mettre à mal notre Trésorerie. A ce jour, nous envisageons de faire un prêt de 120 000.00€ sur 10 ans. La Banque Populaire nous propose un taux de 0.90%, l'ensemble du Conseil valide cette offre.

## **4/ SIG / SISPEA**

Ces abréviations correspondent à : Système Informatique de Géolocalisation  
Saisie des Indicateurs du Service Prix Eau Assainissement

Suite à une réunion de présentation par la société Sopreco pour le SIG, Madame le Maire nous informe que tous nos réseaux secs, humides plus cadastre peuvent être répertoriés sur le SIG. Nous allons demander une estimation, en sachant que nous avons déjà en notre possession les relevés du cadastre, de notre réseau d'eau et que la CCLMHD a l'ensemble des réseaux d'assainissements. Toutes ces données peuvent se retrouver sur un seul et unique logiciel, le SIG.

A l'heure actuelle, il est recommandé par le Code des Collectivités Territoriales de faire ce dossier SISPEA. Celui-ci nous donne le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable. Avec ces documents, nous pouvons solliciter des subventions auprès des services de l'Agence de l'Eau. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce rapport.

## 5/ Bois

La Commission Bois propose de faire le marquage des bois sur la Coquille, pour la vente entre habitants, il est décidé de marquer environ 7 lots d'environ de 5 à 7 stères par lot. Les lots de bois seront vendus aux enchères montantes. La vente entre particuliers se déroulera le Lundi 14 Octobre 2019 à 20h, en Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité soit 7 voix pour, pour le marquage et la vente de bois.

L'ONF coupera sur la parcelle E, entre 10 à 15 stères courant Novembre, cette vente se fera sous plis cacheté au plus offrant.

La parcelle I a été vendue par Adjudication à Levier, 264 m<sup>3</sup> au prix de 91.59€ à la Scierie LORIN.

Le responsable de la commission bois nous informe de l'état de santé des arbres qui ont été plantés route du Fort, ceux-ci ont souffert de la sécheresse, l'entreprise DUCHENES a été contacté il y a eu un manque de communication de leur part au niveau de l'arrosage. Nous référons un point avec eux d'ici quelque temps.

Il nous est demandé de faire un peu d'élargissement sur la piste de ski de fond qui passe sur la Coquille.

## 6/ Cimetière

Suite à une réunion co paroissiale, il a été décidé d'installer 5 caves-urnes en lieu et place de l'endroit qui est notifié sur les plans du cimetière. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Gauthier. Le coût des travaux est réparti selon la convention qu'il y a entre les 3 communes.

## 7/ Trésorerie

Nous avons été avisés d'une potentielle fermeture de la Trésorerie de Mouthe courant l'année 2020. Une motion de soutien pour garder ce service a été envoyée à toutes les communes.

L'ensemble du Conseil valide cette motion.

Suite à un contrôle comptable automatisé, une anomalie apparaît sur le budget bois. La somme de 1926.60€ en déficit d'investissement a été déduite deux fois à tort par la Trésorerie. La régularisation se fait en lien avec le comptable public. L'ensemble du Conseil Municipal accepte de faire cette modification.

## 8/ Périscolaire

Pour se sortir de ce dossier épineux et suite à de nombreuses réunions, nous acceptons de participer financièrement sur l'investissement du Périscolaire de Métabief, selon le mode de calcul par rapport à la fréquentation et à l'Insee de 2018 soit une participation de 50 707.51€.

La Mairie de Métabief nous propose une convention Fonctionnement et Investissement, ceci ne nous convient pas, nous voulons une convention pour le Fonctionnement et une pour l'Investissement.

Pour ce qui est des investissements sur les bâtiments scolaires du RPI, les 5 communes s'engagent à y participer, avec une convention qui sera rédigée au fur et à mesure.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte de payer pour le périscolaire de Métabief.

## 9/ Questions Diverses

- Les cartes jeunes sont **offertes** par la commune, certaines familles ne sont toujours pas passées les récupérer, **elles ne seront pas distribuées**.
- Au sujet de la Coquille, une convention était faite par-rapport aux subventions de l'état. Celle-ci arrivera à terme au 31 Décembre 2019, Madame le Maire propose une réunion de travail d'ici la fin de l'année avec les personnes concernées.
- Au niveau des travaux de la Salle des Fêtes, il est souhaitable de décrépiter, faire de l'étanchéité et recréer le mur sur toute sa longueur, rue de la Fontaine.
- Une promotion nous est parvenue pour tables et chariots, le Conseil valide ce changement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.